

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :  
D\_2024\_1\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 39

**Objet : CESSION Terrain  
au SMC Haut Val de Sèvre  
La Faucardière à St  
Pardoux-Soutiers**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur CLEMENT Philippe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CHALONS Michel, Madame PICAUVILLE Maryse

**Pouvoirs :**

Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry  
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine  
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry  
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

**Absent(s)** : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie, Madame BIEN Michèle

**Excusé(s)** : Madame EVRARD Elisabeth, Madame BECHY Sandrine, Madame SAUZE Magalie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 modifié portant création à compter du 1er janvier 2017 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dénommé Communauté de communes Val de Gâtine, issu de la fusion des Communautés de communes Gâtine-Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine  
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
Vu la compétence Développement économique  
Vu l'acte de propriété des terrains cadastrés D1712, 1715 et 1716 d'une surface totale de 5 547 m², situés à La Faucardière à St Pardoux-Soutiers en zone Ue (hors périmètre de la zone d'activité)  
Vu la demande d'acquisition du SMC Haut Val de Sèvre desdites parcelles

Sur avis favorable du Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la vente au SMC Haut Val de Sèvre, ou à toute personne morale susceptible de s'y substituer, des terrains cadastrés D1712, 1715 et 1716 d'une surface totale de 5 547 m², situés à La Faucardière à St Pardoux-Soutiers en zone Ue (hors périmètre de la zone d'activité) pour un montant de 16 641 € net de TVA**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte afférent en l'étude notariée au choix de l'acquéreur**
- **De porter la recette au budget principal 2024 non assujetti à la tva**
- **Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur**

**Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



Emis le 23/01/2024  
Publié le 06/02/2024  
Transmis en sous-préfecture le 08/02/2024

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

